

# Une nouvelle inscription à la déesse Aventia

Autor(en): **Olivier, Frank**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 1

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-23642>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» *Aujourd'hui je ne le puis pas, je ne le dois pas, je ne le ferai pas ; ce n'est pas une défaite ; je serais fâché que vous me fissiez offre de ce que je devrais refuser. Je vous conjure de le prévenir.*

» Croyez au reste que je ferai ici tout mon possible pour vous rendre tous les services que je pourrai et qu'à toute heure je serai au service de mon pays et des hommes généreux qui se sont mis à la brèche pour lui procurer la liberté.

» Dans le courant de l'été, j'irai vous faire une visite, mais j'ai grand besoin d'aller me refaire à la campagne et d'oublier, au milieu des arbres et des fleurs, les diatribes haineuses par lesquelles il a fallu passer pour arriver où nous sommes ; ma santé l'exige, car elle a souffert ; mais, si mon corps est affaissé, mon cœur et mon âme n'y participent pas et l'un et l'autre vous sont dévoués.

» Saluez tous les amis.

LAHARPE »

---

## UNE NOUVELLE INSCRIPTION

### A LA DÉESSE AVENTIA

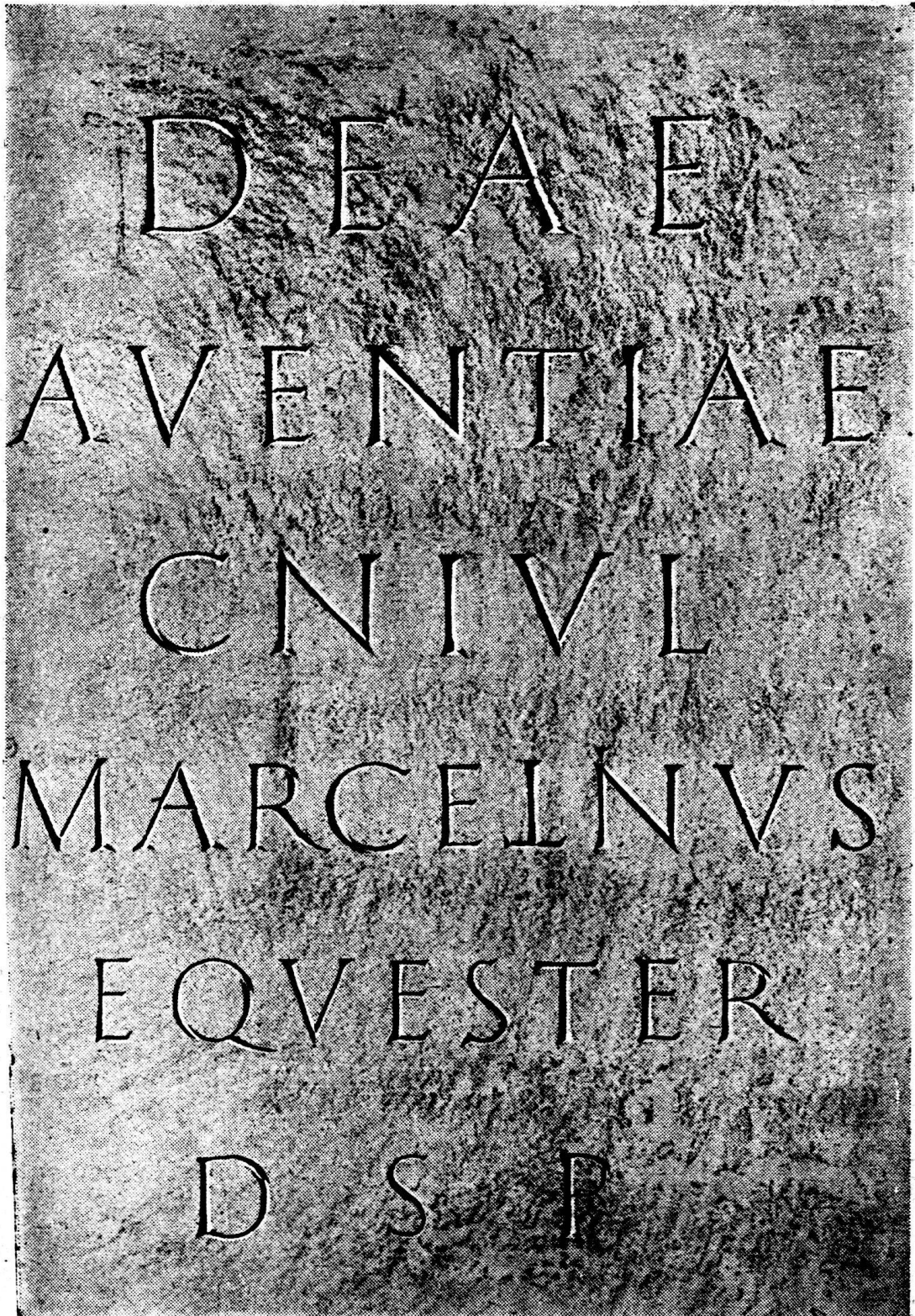
---

L'inscription latine, dont nous avons le plaisir de donner ici la première reproduction, a été trouvée à la fin de l'année 1920 à Payerne, et les journaux en ont immédiatement informé le public. Nous avons cru bien faire en la publiant sans tarder, mais nous nous réservons d'y revenir dans le prochain *Bulletin* de l'Association *Pro Aventico*. Elle va d'ailleurs être prochainement transférée au Musée d'Avenches et elle rentrera ainsi dans sa vraie patrie, où tout le monde pourra l'admirer.

Mon distingué collègue au comité de l'Association *Pro Aventico*, M. le professeur A. Naef, président de la Commission fédérale des monuments historiques, et sous la direction duquel se poursuivent actuellement à Payerne des recherches archéologiques du plus haut intérêt, a eu l'amabilité de me procurer le poncif d'après lequel a été exécutée la reproduction ci-contre ; il m'a en outre fort obligeamment communiqué des notes manuscrites d'où j'extrais ce qui suit.

C'est *Le Vendo* qui nous a rendu cette belle dédicace. Qu'est-ce que le Vendo ? Une ancienne salle capitulaire, dit-on. M. Naef ne le croit pas ; pour lui, c'est un parloir. Construit au XI<sup>me</sup> siècle, il a été voûté à la fin du XIII<sup>me</sup> et (comme il convient) transformé au XVI<sup>me</sup> siècle en cave par les Bernois. C'est peut-être à cela que nous en devons la conservation. Au cours de cette transformation, la place à l'Est a été considérablement surélevée. A l'angle extérieur E. N. du Vendo, un contrefort, dont la base plonge dans le sol bien au-dessous du niveau qui était celui du XII<sup>me</sup> siècle, remplit l'angle entre la paroi extérieure du Vendo et celle de la *Chapelle dite de Grailly*. C'est dans la face extérieure de ce contrefort, en partant de son angle libre, que fut trouvé encastré le bloc de marbre du Jura portant notre inscription. Ce bloc était non dressé, mais posé longitudinalement et de champ, révélant l'inscription à sa face antérieure ; l'inscription était donc visible, sinon facilement lisible. Elle l'est restée en tout cas durant le XII<sup>me</sup> et le XIII<sup>me</sup> siècles ; depuis, le niveau de la place s'est peu à peu exhaussé, en sorte qu'il est actuellement d'environ un mètre au-dessus du niveau supérieur de l'inscription.

Celle-ci est dans un état de conservation tout-à-fait remarquable, comme chacun en pourra juger.



Soit : *DEAE / AVENTIAE / CN(AEVS) IVL(IVS) /  
MARCELLIVS / EQVESTER / D(E) S(VO) P(OSVIT)*  
*A la Déesse Aventia, Gnaeus Iulius Marcellinus Equester  
a élevé [ce monument] à ses frais.*



Pas de points apparents sur le poncif ; deux ligatures courantes. Lettres décroissant de 74 mm. à 51 mm. de hauteur ; celles de la dernière ligne remontent à 53 mm. Beaux caractères, de l'époque des Antonins (donc à partir de l'an 138) à mon jugement ; ils pourraient être à la rigueur un peu plus anciens, mais je ne crois pas. On ne se trompera pas de beaucoup en les attribuant plutôt à la moitié qu'au second quart du second siècle de notre ère. Le bloc, enfin, mesure 825 mm. de hauteur sur 573 mm de largeur et 500 mm. d'épaisseur, je ne l'ai pas vu moi-même, mais je ne sais pas qu'il ait été retaillé ; il doit avoir été mis en place directement. L'inscription, cela va sans dire, est entière.

La fermeture de la Bibliothèque cantonale durant les congés de fin d'année ne m'a pas permis de faire des fouilles dans le C. I. L. aux fins d'identifier si possible, *Cn. Iulius Marcellinus* ; il ne paraît point dans les I. L. S. de Dessau. Je réserve aussi mon appréciation finale sur l'*Equester* qui suit. Cette première publication ne saurait donc être que provisoire, et il sera nécessaire de la compléter plus tard, comme on l'a dit plus haut, après un examen personnel de l'inscription elle-même.

Il n'est pas douteux un instant que cette dédicace ne soit une fille d'Avenches. Les trois autres inscriptions latines consacrées à la déesse éponyme *Aventia*, et qui ont été gravées pour le compte de personnages officiels, se trouvent : une seule à Avenches, très mutilée ; les deux autres, au château de Villars-les-Moines. Toutes trois proviennent d'Avenches même, ou (tout au plus) de ses environs immédiats. Les lecteurs de la *Revue* les trouveront commodément dans le *Guide illustré du Musée d'Avenches* d'E. Dunant, sous les nos 41, 45 et 46 (p. 126 et suiv.) ; la dernière seule portait jusqu'ici le nom complet de la déesse. L'excellent *Aventicum* d'E. Secretan, 3<sup>me</sup> édition, leur consacre quel-

ques lignes aux p. 26, 54 et 123. Celle-ci, la quatrième et la mieux conservée, bien que la plus courte, sera la première à entrer au Musée d'Avenches ; elle réintégrera ainsi son vrai lieu d'origine. On peut vraisemblablement en espérer d'autres. M. A. Naef est en effet convaincu que l'église de Payerne réserve encore bien des surprises pour Avenches : des fondations au sommet de cet édifice, ce sont les ruines romaines d'Avenches qui ont servi de carrière. Les fours à chaux n'ont heureusement pas tout absorbé. En voici un seul exemple. Dans l'absidiole de la Chapelle de Grailly, contre laquelle s'élève notre contrefort, le sol lentement surélevé avait peu à peu masqué une autre inscription encastree dans la paroi intérieure ; elle est aujourd'hui dégagée et facilement visible, et elle a d'ailleurs déjà été publiée.

Il est à peine besoin de rappeler que le nom antique d'Avenches, *Aventicum*, est un des rares noms celtiques de lieu où entre celui du dieu qui en est le protecteur. Il signifie « la ville de la Déesse Aventia ». Qui était cette déesse ? Divinité de source ou de ruisseau, comme tant d'autres sur sol gaulois ; on n'en sait rien de plus. Mais elle est encore vivante aujourd'hui dans la bouche du peuple, qui ne s'en doute guère. Avait-elle son sanctuaire à Avenches ? Cela est infiniment probable, bien que nous ne le sachions pas positivement. On se plaît à se représenter cette inscription, d'un si remarquable caractère monumental, encastree dans la paroi d'un temple dédié à la déesse locale. Pour ma part, je suis certain que, sur la colline où s'allonge aujourd'hui mollement l'Avenches moderne, il y avait dans la période romaine un Capitole provincial, avec un ou plusieurs temples ; notre inscription a dû y faire bonne figure. Qui sait si l'église actuelle d'Avenches ne s'est pas (comme tant d'autres) élevée sur les fondations d'un temple antique ? J'en ai la conviction, partagée par M. Naef, mais seule la

pioche pourrait nous renseigner exactement. Il y a encore beaucoup à découvrir à Avenches et les plus beaux espoirs sont permis. En attendant de nouvelles trouvailles sur les lieux ou alentour, le public cultivé, qui depuis trente-cinq ans a fidèlement soutenu l'œuvre admirable des E. Secretan, des W. Cart et de leurs collaborateurs, et qui ne faillira sans doute pas à leurs successeurs, ne peut manquer de saluer avec joie cette récente découverte. Il enverra un sourire de bienvenue à la Naiade celtique, toujours jeune, que vient de nous rendre dans toute sa fraîcheur l'édifice chrétien où elle avait trouvé un bienveillant asile.

Le 9 janvier 1921.

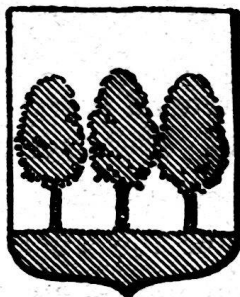
Prof. Frank OLIVIER,

Président de l'Association *Pro Aventico*.

---

## ARMOIRIES DE COMMUNES VAUDOISES

(Suite)



### GENOLIER

Un procès-verbal de 1775 mentionne que « le gouverneur fera acheter, à Genève un drapeau, où il y aura trois tillots. Le drapeau sera de couleur rouge cramoisi, jaune et verte, le millésime en lettres dorées de même que le nom de la commune de Genolier.

Ce drapeau, qui existe encore, est flammé rouge, vert et jaune, au centre un écu ovale d'azur porte trois arbres au naturel sur une terrasse de sinople.

C'est sans doute pour éviter d'avoir couleur sur couleur que le cliché qui accompagne les avis officiels de la commune porte *d'argent à trois arbres de sinople sur une terrasse de même*. En introduisant cette modification, on s'est montré plus royaliste que le roi, car les héraldistes les plus stricts admettent qu'une figure au naturel peut être placée indifféremment sur métal ou sur couleur.

R. M. et A. K.